



Communiqué de presse

Création d'un réseau payernois de lieux sûrs pour lutter contre le harcèlement de rue

À l'occasion de la célébration de la grève féministe du 14 juin 1991, la Commune de Payerne renouvelle son engagement à lutter contre le harcèlement de rue. Afin de favoriser la mobilisation de la société civile face à cette problématique, la Municipalité souhaite développer un réseau de partenaires privés se positionnant clairement pour dire que ce comportement n'est pas toléré. Elle lance aujourd'hui un appel à tous les établissements publics et à tous les organisatrices et organisateurs réguliers de manifestations à Payerne, afin qu'ils s'engagent à signer la « charte Aretha » de l'association fribourgeoise MILLE SEPT SANS. Ils constitueront ainsi un réseau de « lieux sûrs » dans lesquels les usagères et les usagers seront sensibilisés et, en cas de besoin, immédiatement accueillis et pris en charge par du personnel formé et attentif.

La Commune de Payerne s'engage quotidiennement dans la construction d'une ville égalitaire, sans racisme ni discrimination et où chacune et chacun doit se sentir libre et en sécurité. Elle déploie à ce titre des politiques actives, et tout particulièrement contre le harcèlement de rue qui représente l'ensemble des comportements non consentis manifestés dans des lieux publics et qui exprime des messages intimidants, irrespectueux, insultants, humiliants, insistants ou menaçants. Si les communes peuvent intervenir sur certains facteurs contextuels du harcèlement grâce à leurs compétences en matière d'espaces publics, la responsabilité individuelle des personnes qui peuvent en être témoins est cruciale pour lutter contre des comportements souvent difficiles à poursuivre (ou dénoncer) sur le plan légal.

La charte Aretha

La charte Aretha est un outil de prévention symbolique mis à disposition des établissements publics nocturnes et des festivals romands depuis janvier 2019 grâce au travail bénévole d'une association fribourgeoise nommée MILLE SEPT SANS. La Municipalité favorise la mobilisation de la société civile dans la lutte contre le harcèlement de rue et a invité les établissements, les organisatrices et les organisateurs réguliers de manifestations à signer la « charte Aretha » afin de créer un réseau de lieux dits « sûrs » à Payerne. La charte a déjà été signée par le Red Pigs Festival et le Poulpe Festival.

Un code local nommé « Aretha »

La charte Aretha de l'association MILLE SEPT SANS propose notamment l'utilisation du code "Puis-je voir Aretha ?" aux usagères et usagers afin de solliciter de l'aide discrètement et de déclencher une procédure de prise en charge de la part du personnel signataire. Cet outil est inspiré de la démarche "Ask for Angela", née dans les bars d'Angleterre en 2016. Par ailleurs, une page internet permettant de signaler d'éventuels cas est également en ligne sur le site de la Commune www.payerne.ch/harcelement.

Mise en place d'une formation

Une formation initiale donnée par MILLE SEPT SANS sera offerte par la Ville au personnel des établissements ou des manifestations. Ils deviendront également éligibles pour proposer des projets de sensibilisation ou de prévention au sein de leur établissement ou de leur manifestation dans le cadre d'un appel qui sera lancé à la fin de l'été. Leur engagement et leur vigilance contribueront activement à faire de Payerne une ville égalitaire, sans racisme ni discrimination et où chacune et chacun se sentira libre et en sécurité.

Découvrez la charte Aretha : <https://milleseptsans.ch/aretha/> et la page dédiée au harcèlement www.payerne.ch/harcelement.

La Municipalité

Payerne, le 13 juin 2024

Contact :

Edouard Noverraz, Municipal en charge de la population, santé et culture
Ville de Payerne
+41 26 662 65 48
communication@payerne.ch